Centre de gestion de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

CERTIFICAT MÉDICAL

(Uniquement pour les candidats en situation de handicap)

À faire remplir par un médecin agréé autre que le médecin traitant du candidat
UNIQUEMENT pour les candidats souhaitant bénéficier d'un aménagement d'épreuve(s)

Je soussigné(e),
Docteur (NOM et Prénom) :

Médecin agréé par arrêté préfectoral
Adresse complète :

Date de la consultation : …./…./……

Certifie :

❒ Ne pas être **le médecin traitant de**
M. Mme (*Nom/prénom*) , né le …/…/….
❒ l'avoir examiné(e) ce jour et avoir consulté son dossier médical.

Atteste que :

❒ « M. Mme (*Nom/prénom*) » **est une personne en situation de handicap** qui nécessite que ses épreuves soient aménagées afin de lui permettre de composer dans des conditions compatibles avec sa situation compte tenu de la forme et de la durée des épreuves**.**

❒ que le handicap du (de la) candidat(e) est compatible avec l'exercice des fonctions *d'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS***.**

Ces aménagements doivent avoir pour seul objet de rétablir l'égalité entre les candidats et non de créer une inégalité au détriment des candidats qui ne sont pas en situation de handicap (CE 21/01/1991 Melle Stickel).
Après avoir pris connaissance du descriptif des fonctions et des épreuves, indiquer la nature des aides humaines et/ou techniques nécessaires à ce candidat (*voir fonctions et nature des épreuves au dos de ce document*) :

❒ **Pour les épreuves écrites obligatoires et facultatives :**

- ❒ Octroi d'un tiers temps supplémentaire de composition
- ❒ Installation spécifique de la salle d'épreuve

Préciser :
……

- ❒ Installation de matériel particulier

Préciser : ……

- ❒ Mise à disposition d'un ordinateur.

Préciser avec ou sans correcteur orthographique : ……

- ❒ Aide d'une tierce personne pour la lecture du sujet
- ❒ Aide d'une tierce personne pour répondre avec un ordinateur sous la dictée du candidat (lecteur scripteur).
- ❒ Autre(s) (Ex : sujets type Braille, agrandissement des sujets…):
  ……
  ……

❒ **Pour les épreuves orales obligatoires et facultatives :**

- ❒ Octroi d'un tiers temps supplémentaire <u>pour la préparation</u>
- ❒ Autre(s), préciser la nature de l'aménagement nécessaire (ex : présence d'un interprète en langue des signes, utilisation d'un appareillage, etc…) :
  ……
  ……

<u>RAPPEL</u> : Nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaire s'il ne remplit pas les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

Fait-le ……
Signature et cachet du médecin agréé

CONCOURS D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Définition des fonctions

Conformément aux dispositions du décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 modifié, les éducateurs territoriaux de jeunes enfants constituent un cadre d'emplois social de catégorie A au sens de l'article L411-2 du code général de la fonction publique.

Les éducateurs de jeunes enfants sont des fonctionnaires qualifiés chargés de mener des actions qui contribuent à l'éveil et au développement global des enfants d'âge préscolaire.

Ils ont pour mission, en liaison avec les autres personnels éducatifs et sociaux ainsi que les travailleurs sociaux, avec l'équipe soignante et avec les familles, et dans le respect de la personne et de ses droits, de favoriser le développement et l'épanouissement des enfants âgés de six ans au plus qui se trouvent hors de leur famille ou qui sont confiés à un établissement ou à un service de protection de l'enfance. Ils concourent à leur socialisation, en vue notamment de les préparer à la vie scolaire et au retour dans leur famille.

Les éducateurs de jeunes enfants peuvent coordonner des équipes et contribuent à la conception et à la mise en œuvre de projets au sein de la structure qui les emploie. Ils contribuent à la conception et à la mise en œuvre d'actions de partenariat avec des intervenants et des structures en lien avec leur champ d'exercice.

Ils peuvent également exercer des fonctions de direction au sein d'un établissement ou service d'accueil des enfants de moins de six ans dans les conditions fixées par les articles R. 2324-33 et suivants du code de la santé publique.

Nature de l'épreuve du concours

Le concours comporte une épreuve orale d'admission consistant en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 25 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé).

Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

Document à transmettre via Chorus (www.chorus-pro.gouv.fr).

Paiement par mandat administratif à 30 jours après dépôt de la note d'honoraire.

N° SIRET 287 708 325 00025

Joindre un RIB professionnel pour les nouveaux fournisseurs

Concours d'éducateur de jeunes enfants 2024

NOTE D'HONORAIRES

À remettre lors de la visite au médecin agréé et à renvoyer par ce dernier selon les modalités énoncées ci-dessus. La visite sera réglée au médecin par le Centre de gestion.

Il ne sera procédé à aucun remboursement direct au candidat (la carte Vitale ne doit pas être utilisée).

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

Je soussigné(e),

Nom et spécialité du médecin agréé : .....

SIRET et adresse du médecin agréé : .....

.....

certifie avoir reçu en vue d'un éventuel aménagement d'épreuve pour le concours d'éducateur de jeunes enfants 2024.

Nom et prénom de la personne examinée : .....

Date de la consultation : .....

Montant total de la visite* : .....

J'arrête le présent état à la somme de ..... (en toutes lettres) correspondant au tarif conventionnel de remboursement du régime général de sécurité sociale, payable à mon compte courant : joindre un relevé d'identité bancaire professionnel.

Cachet et signature du médecin agréé :

* Les tarifs d'honoraires des médecins agréés sont fixés par l'arrêté du 3 juillet 2007. Application des tarifs conventionnels de sécurité sociale **consultation au cabinet C – 25 €**